L'UGGI (Union Géodésique et Géophysique Internationale)

L'UGGI (www.iugg.org) est organisée en huit associations : association internationale de géodésie (IAG), association internationale de sismologie et de physique de l'intérieur de la Terre (IASPEI), association internationale de volcanologie et de chimie de l'intérieur de la Terre (IAVCEI), association internationale de géomagnétisme et d'aéronomie (IAGA), association internationale des sciences hydrologiques (IAHS), association internationale de météorologie et des sciences de l'atmosphère (IAMAS), association internationale des sciences cryosphériques (IACS). L'Union rassemble 73 pays membres et la communauté scientifique correspondante représente de l'ordre de 200.000 personnes sans compter les doctorants, dont environ 5000 en France. Le Comité National Français de Géodésie et Géophysique (CNFGG, http://cnfgg.fr) assure, sous l'égide de l'Académie des Sciences), la participation française aux activités de cette Union. Diverses actions passées et actuelles de l'UGGI ont été présentées au COFUSI le 3 décembre 2019 a l'occasion du centenaire de cette Union (https://syrte.obspm.fr/cofusi/doc/100ansUGGI cofusi 3Dec2019 PBriole.pdf).

La France joue un rôle important dans l'UGGI et ses associations : elle assure actuellement la présidence de trois d'entre elles, IAG, IAVCEI et IAGA et il existe des membres de la communauté scientifique française dans diverses commissions internes à ces associations.

L'UGGI est un acteur majeur pour la recherche scientifique et la coordination internationale d'actions touchant aux connaissances fondamentales et appliquées, géodésiques et géophysiques, de la Terre. L'Union est ainsi de plus en plus impliquée dans les recherches et initiatives internationales relatives au changement climatique, aux risques naturels et anthropiques, à la connaissance et la gestion des ressources naturelles de la Terre, au développement des connaissances du milieu marin et des fonds océaniques.

L'UGGI joue un rôle de coordination scientifique international. Ainsi, par exemple, la coordination des observatoires volcanologiques mondiaux est réalisée au sein du WOVO qui est une commission de l'IAVCEI. L'Union joue un rôle clé dans la définition des standards internationaux.

L 'UGGI organise tous les quatre ans un symposium rassemblant ses différentes associations. Quant aux associations, elles organisent elles-mêmes, des colloques et réunions internationales suivant des calendriers qui varient suivant les associations.

L'UGGI, lors de ses symposiums quadriennaux, émet des recommandations. En 2019 deux recommandations présentées par la France ont été adoptées : la première porte sur les systèmes de références géodésiques terrestres, la seconde porte sur la nécessité de repenser les modes de communication futurs en évoluant vers des colloques largement accessibles en visioconférences, rendant l'Union plus efficace et accessible à tous, tout particulièrement aux représentants des pays membres possédant peu de ressources, et exemplaire dans le domaine de la protection de l'environnement.

Cette évolution de la nature des colloques conduira inévitablement à une réflexion et une évolution du modèle économique de participation aux colloques, visant à la gratuité, et donc du modèle économique de l'UGGI dans son ensemble, ainsi que des ses huit associations.

L'UGGI, de par son statut et son adossement aux académies dans les divers pays partenaires, pourrait aussi jouer un rôle plus important dans l'édition scientifique et la vigilance par rapport au développement des revues prédatrices.

Les différents colloques et réunions pèsent pour moitié dans le budget de l'Union ce qui est élevé. La France est par ailleurs à un niveau de cotisation élevé lui donnant un poids de 7 (sur une échelle de 1 à 8). Le montant de cette cotisation, et donc en particulier le niveau de représentation de la France, peut être rediscuté avec le COFUSI. Toutefois la cotisation à l'UGGI ne saurait dans le futur, qu'il soit proche ou éloigné, provenir des cotisation annuelles des membres du CNFGG parce que ceci serait contraire au principe même d'adhésion au CNFGG (considéré alors comme une société savante et association loi 1901) et aux principe d'utilisation de ces fonds là pour des actions telles que le prix de thèse du CNFGG par exemple.